

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

(SASU – modification d'objet social)

2A Développement & Montage (2ADM)

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 1 résidence Beausoleil, 92210 Saint-Cloud

RCS de Nanterre, n° 944 507 326

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du 16 février 2026

Monsieur **Antoine AUTISSIER**, associé unique et Président de la société **2A Développement & Montage (2ADM)**,

Après avoir rappelé que la société souhaite étendre son activité à la transaction immobilière,

Décide ce qui suit :

Article 1 – Modification de l'objet social

L'article 3 des statuts est modifié et désormais rédigé comme suit :

NOUVEL OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- **L'exercice des activités de transaction sur immeubles et fonds de commerce, conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 dite "Loi Hoguet", sans manquement de fonds, effets ou valeurs ;**
- Le conseil stratégique, technique, commercial et opérationnel dans le cadre d'opérations immobilières ;
- L'accompagnement à la conception et structuration de projets immobiliers ;
- La recherche d'informations, d'opportunités foncières, de partenaires, d'utilisateurs, de gestionnaires ou d'investisseurs dans le cadre de missions de conseil ;
- La fourniture d'analyses de marchés, études de faisabilité, simulations économiques et montages opérationnels ;
- L'accompagnement des maîtres d'ouvrage ou investisseurs dans leurs stratégies de développement ;
- Et plus généralement, toutes opérations connexes ou accessoires se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Article 2 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer les formalités légales consécutives à la présente décision.

Fait à Saint-Cloud

Le 16/02/2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Autissier', with a horizontal line extending to the right.

Antoine AUTISSIER

Associé unique – Président